LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT du CHALLENGE U17/U18 à 8

Saison 2018/2019

Article 1 – Participation

Engagement libre.

Challenge réservé aux équipes évoluant en championnat départemental 2ème phase.

Les équipes suivantes peuvent participer au challenge :

- Les équipes éliminées du challenge U17/18 à 11,
- Les équipes éliminées de la coupe régionale U17,
- Des équipes constituées pour cette compétition, engagée par les groupements de jeunes, les ententes existantes ou créées pour l'occasion, les clubs.

Un club, une entente, un groupement peut engager une ou plusieurs équipes.

Article 2 – Règlements

Ce challenge à 8 est organisé en conformité avec les Règlements Généraux de la FFF, de la LFNA, le Règlement Spécifique du District et les lois du jeu qui régissent le Football à 8. Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Article 3 – Organisation de la compétition

3 dates prévues : le 2 février, le 16 mars 2019, une finale le 1er juin 2019.

Organisation sur les deux premières journées:

8 équipes engagées réparties en 2 plateaux de 4 équipes.

Les plateaux se tiennent le 2 février et le 16 mars. Les équipes se rencontrent deux fois (une fois par journée) suivant l'organisation ci-dessous.

Désignation des qualifiés pour la finale à l'issue des deux journées.

Organisation des plateaux :

Dans chaque poule et pour chaque journée, toutes les équipes se rencontrent comme suit :

Si plateau de 4 équipes : A contre B
C contre D
A contre C
B contre D
A contre D
B contre C

Temps de jeu 2 x 15 minutes Temps de jeu total 3 x 30 = 90 minutes

Si plateau de 3 équipes : A contre B
A contre C
B contre C

Temps de jeu 2 x 20 minutes Temps de jeu total 2 x 40 = 80 minutes

A l'issue de chaque match, il sera fait application de l'épreuve des tirs au but.

1ère série, 3 tirs au but puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour départager les équipes.

Article 4 – Classements - Qualification

Le classement sera établi, par addition des points, cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

3 points pour un match gagné
1 point pour un match nul
0 point pour un match perdu
-1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité

Ordre du classement :

1 - Nombre total de points
2 - Goal average particulier
3 - Goal average général
4- résultats de l'épreuve des tirs au but

Pour les U17/18, les équipes classées 1ères et 2èmes de chaque plateau seront qualifiées pour la finale le 01 juin 2019 (lieu à définir).

Article 5 - Horaires

A chaque journée, rendez-vous des équipes **à 13h45**

Coup d'envoi des rencontres à **14h30.**

Article 6 – Licences

Tous les joueurs participants devront **obligatoirement être licenciés F.F.F** pour la saison en cours, enregistrée au nom du club et devront **OBLIGATOIREMENT figurer sur la liste des licences** F.F.F de la saison en cours présentée, sous format papier avec photos ou via l'application Footclub Compagnon le jour de la compétition.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) ne peut (peuvent) prendre part à cette compétition.

Article 7 – Participation des joueurs *Règlement spécifique au challenge*

Chaque équipe aura droit à **12 joueurs** inscrits sur la feuille de match.

Pour la participation, se référer au tableau publié le 30 août 2018 « participation par catégorie de jeunes » dans la rubrique « documents généraux » du site internet du District :
https://foot86.fff.fr/documents/?cid=54&sid=5&scid=-1&sscid=-1&pid=1

L'équipe à 8 est considérée comme équipe réserve lorsque le même club dispose dans la même catégorie d'une équipe à 11.

Seuls 6 joueurs U18 sont autorisés (règles identiques au championnat et au challenge à 11).

Article 8 : Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **uniquement** de **2 adultes licenciés au club (un éducateur et un dirigeant) responsables** de l'équipe et **des joueurs remplaçants.**

Article 9 : Loi du jeu

Les règles du football à 8 s'appliquent à ce challenge**.**
Toutefois, pour le hors-jeu la règle est identique à celle du jeu à onze, avec la zone de hors-jeu à partir de la ligne médiane. Les dégagements du gardien se feront à la main (les dégagements de volée et demi volée sont interdits)

Article 10 : Arbitrage

Toutes les rencontres sont dirigées soit par des arbitres officiels désignés par la Commission de District d'Arbitrage soit par des dirigeants bénévoles capacitaires en arbitrage ou des dirigeants, **licenciés** des clubs concernés.
Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

Mis à jour le 21/01/2019